

Paris, le 17 Novembre 1821.

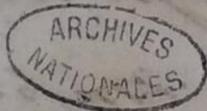
Recevez

Messieurs M. Foache & fils au Havre

Nous avons l'honneur de vous prévenir que notre Société de Commerce est dissoute dès ce jour et que nous en ferons la liquidation d'un commun accord ; en conséquence, nous vous prions de prendre note de nos signatures en liquidation, pour n'ajouter foi qu'à elles seules.

Recevez, M. , nos remerciemens pour la confiance que vous nous avez accordée jusqu'à ce jour, et agréez l'assurance de notre parfaite considération,

ARCHINARD et BORDIER.



N. S.^r Samuel César ARCHINARD signera : Archinard et Bordier en liquidation

N. S.^r André BORDIER signera :

Archinard & Bordier en liquidation

N. S.^r Frédéric BORDIER signera :

Archinard & Bordier en liquidation

N. S.^r Etienne BORDIER signera :

Archinard & Bordier en liquidation

S. S. S. S.

2667.

10 p^{bre} 1821

N^o 11 x^m

N^o 22 mars

Messieurs

Favorisés de vos lettres du 21 écoulé & C^o
L^{rs} nous n'avons pas répondu à la première
suspendant l'exécution de la commission de M^{rs}
L & J D Wolfe de New-York parce que votre
provision étant très bornée nous ne pouvons
nous mettre à découvrir avec ces Amis auxquels
nous en écrivons directement.

Nous croyons aussi devoir vous prévenir que la
demande de ces Messieurs se composant de
Marchandises étrangères nous n'aurions pu profiter
de votre entremise comme votre s^{re} dernière
nous y invitoit.

Agreez Messieurs nos salutations cordiales

Archinard et Bordier en liquid^{ion}

[Signature]